

# Installation et mise à l'essai d'une prise à DDAA/DDFT

Lire l'ensemble de ce feuillet avant de commencer.

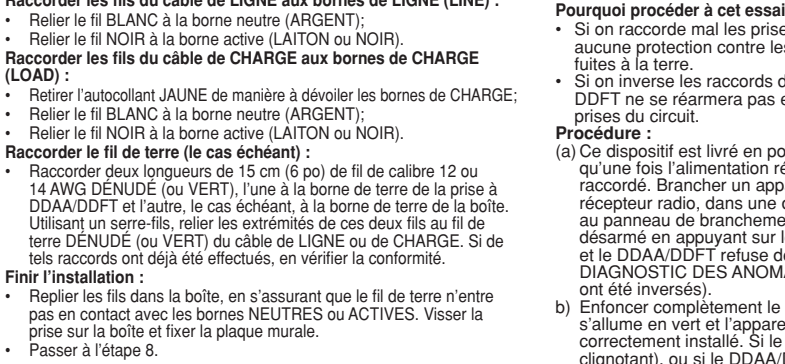
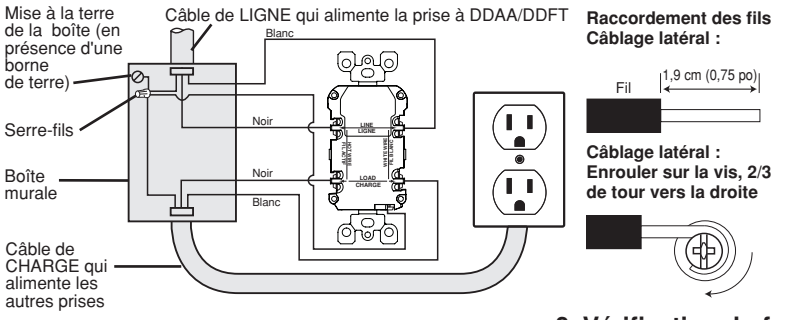
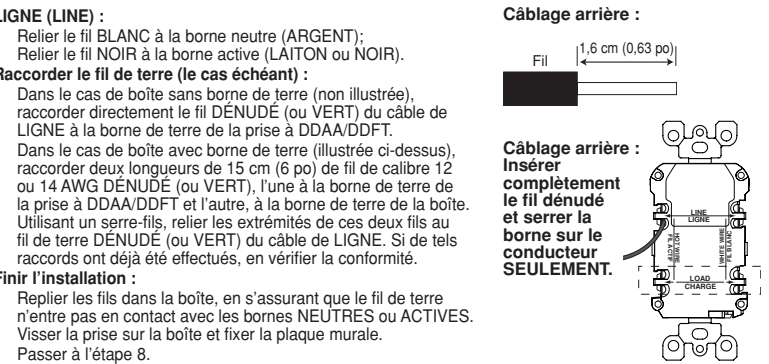
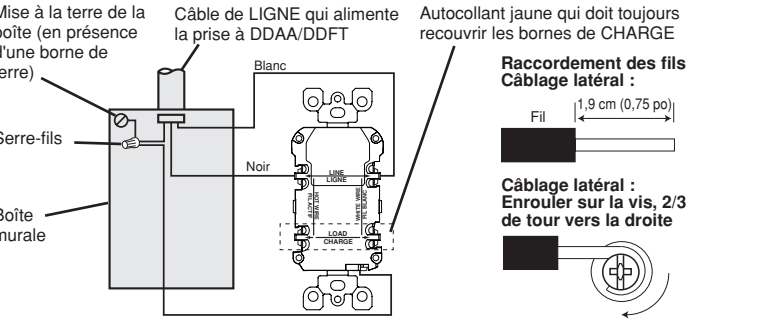
**⚠ MISES EN GARDE**

- Afin d'éviter les chocs graves ou les électrocutions, on doit toujours **COUPER** le courant au panneau de branchement avant de toucher au câblage.
- N'utiliser cette prise à DDAA/DDFT qu'avec du fil de cuivre ou plaqué cuivre; ne pas s'en servir en présence de fil d'aluminium.
- Ne pas installer cette prise à DDAA/DDFT sur un circuit qui alimente de l'équipement de survie parce qu'en cas de déclenchement, ce circuit sera coupé.
- Ce dispositif doit être installé conformément aux codes nationaux et locaux de l'électricité.
- Le dispositif muni d'un DDAA/DDFT doit constituer la première prise de la dérivation qu'il est censé protéger.

PK-A3116-10-06-2A

## 7. Raccordement des fils (ne choisir la procédure A ou B qu'après avoir lu le recto de ce feuillet dans son ensemble).

**A: Présence d'un seul câble (2 ou 3 fils) dans la boîte murale** **OU** **B: Présence de deux câbles (4 ou 6 fils) dans la boîte murale**



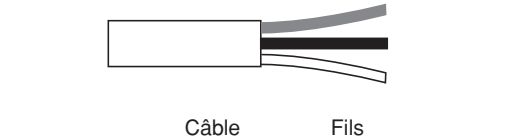
## 3. Les prises à DDAA/DDFT peuvent-elles être installées par leur acheteur?

L'installation des prises à DDAA/DDFT peut s'avérer plus complexe que celle des prises conventionnelles.

Pour l'effectuer, on doit s'assurer :

- de comprendre les principes et techniques de câblage de base;
- de pouvoir interpréter les divers schémas;
- d'avoir de l'expérience en matière de câblage de circuit;
- de prendre les quelques minutes requises pour une mise à l'essai afin de vérifier si le câblage a été correctement effectué.

## 4. Les câbles de ligne et de charge



**Câble de ligne :**

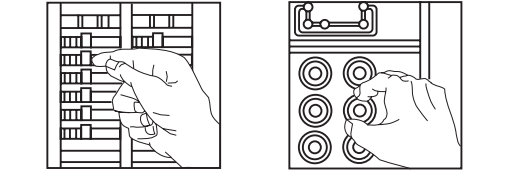
Ce câble transporte le courant du panneau de branchement (fusibles ou disjoncteurs) à la prise à DDAA/DDFT. Si un seul câble entre dans la boîte murale, il s'agit de celui de LIGNE, dont les **fils ne peuvent être raccordés** qu'aux bornes de LIGNE du dispositif.

**Câble de charge :**

Ce câble transporte le courant de la prise à DDAA/DDFT à une autre prise du circuit; ses **fils ne peuvent être raccordés** qu'aux bornes de CHARGE du dispositif. Les bornes de CHARGE sont recouvertes d'un autocollant jaune, lequel NE DOIT PAS être retiré tout de suite.

## 5. Coupure du courant

Enficher un appareil électrique, comme une lampe ou un récepteur radio, dans une des sorties de la prise concernée. Mettre l'appareil SOUS TENSION. Au panneau de branchement, trouver le fusible ou le disjoncteur qui protège la prise en question; retirer ce fusible ou désarmer ce disjoncteur. L'appareil électrique devrait être HORS TENSION.



Une fois cette vérification faite, enficher le même appareil dans l'autre sortie afin de s'assurer que l'alimentation y est aussi coupée. Dans le cas contraire, on doit abandonner les travaux et faire appel à un électricien qualifié.

## 6. Identification des câbles et des fils

**Important :**

ON NE DOIT PAS installer la prise à DDAA/DDFT dans une boîte murale contenant (a) plus de quatre fils (sans compter les fils de terre) ou (b) des câbles à plus de deux fils (sans compter le fil de terre). Dans de tels cas, on doit faire appel à un électricien qualifié.

Si on remplace une prise existante, la sortir de la boîte murale sans toutefois en défaire les raccords.

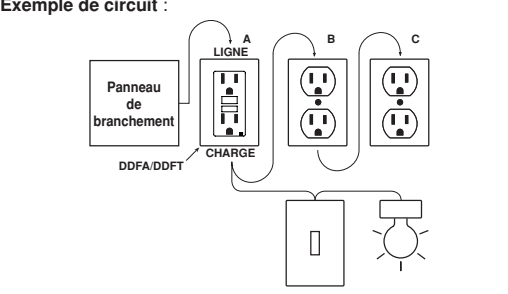
- Si un seul câble (à deux ou trois fils) est présent, il s'agit de celui de LIGNE; la prise est à l'emplacement C (schéma de droite).
- Si deux câbles (quatre ou six fils) sont présents, la prise est à l'emplacement A ou B (schéma de gauche). Procéder aux étapes (a) à (e) ci-contre.

## Procédure à suivre en présence de deux câbles (quatre ou six fils) :

- Défaire les raccords entre le fil blanc et le fil noir d'un des câbles et la prise existante, et protéger chacun des fils au moyen d'une marette distincte. S'assurer qu'ils proviennent bien du même câble.
- Réinsérer la prise dans la boîte murale, fixer la plaque murale et rétablir le courant au panneau de branchement.
- Vérifier si le courant alimente la prise; le cas échéant, les fils protégés sont ceux de CHARGE et, dans le cas contraire, ce sont ceux de LIGNE.
- Couper le courant au panneau de branchement, marquer les fils de LIGNE et de CHARGE, puis retirer l'ancienne prise.
- Passer à l'étape 7B.

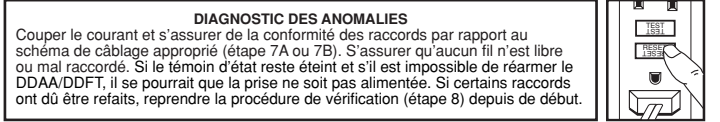
**Emplacement sur le circuit :**

Le dispositif muni d'un DDAA/DDFT doit constituer la première prise de la dérivation qu'il est censé protéger.



La prise à DDAA/DDFT doit toujours être installée à la position A. Toutes les sorties de la dérivation protégée, y compris celles d'éclairage et d'autres prises, doivent être raccordées sur cette charge du DDAA/DDFT.

- Si on a procédé à l'étape 7B de l'installation, enficher l'appareil électrique dans les prises avoisinantes de manière à déterminer lesquelles ont elles aussi été privées de courant lorsqu'on a appuyé sur le bouton TEST. Mettre un autocollant de protection par DDAA/DDFT sur chacune de ces prises, puis appuyer sur le bouton RESET pour réarmer le dispositif. NE PAS enficher d'équipement de survie dans les prises dont l'alimentation a été coupée.
- Appuyer sur le bouton TEST chaque mois afin de vérifier le bon fonctionnement du dispositif, sans oublier d'appuyer sur le bouton RESET une fois l'essai terminé. Si le témoin d'état ne devient pas vert après qu'on ait enfoncé et relâché le bouton RESET, ou encore si le DDAA/DDFT ne peut être réarmé, celui-ci doit être remplacé.



**FUNCTIONNEMENT**

- Les prises à DDAA/DDFT à mécanisme d'autovérification présentent les mêmes caractéristiques que les modèles conventionnels. Contrairement à ces derniers, elles procèdent toutefois à des contrôles périodiques de leurs circuits électroniques. Le témoin restera allumé en vert si le dispositif est bien raccordé, s'il est alimenté, s'il est armé et s'il fonctionne correctement.
- Indication d'un problème :** le témoin d'état s'allume ou clignote constamment en ROUGE si un problème a été détecté. Le cas échéant, appuyer sur le bouton TEST pour désarmer le DDAA/DDFT. Remplacer le dispositif s'il ne se réarme pas. **REMARQUE :** le témoin d'état pourrait clignoter en ROUGE au moment de la mise sous tension ou du réarmement (RESET).
- Déclenchement du DDFT : si le dispositif se déclenche à la suite d'une fuite à la terre ou d'une pression du bouton TEST, le témoin s'éteindra.
- Déclenchement du DDAA :** si le dispositif se déclenche à la suite de la détection d'un possible amorçage d'arc, le témoin s'éteindra également, mais il clignotera ensuite rapidement deux fois en ROUGE toutes les cinq secondes. Le cas échéant, appuyer sur le bouton RESET pour réarmer le DDAA/DDFT. Si le dispositif se déclenche à nouveau et le témoin continue d'indiquer cet état, il faut faire appel à un électricien.

N° de cat.	Description
AGTR1	Dispositif à DDAA/DDFT inviolable à fonction d'autovérification, 15 A-125 V c.a., 60 Hz
AGTR2	Dispositif à DDAA/DDFT inviolable à fonction d'autovérification, 20 A-125 V c.a., 60 Hz

Tous les dispositifs ont une intensité nominale de 20 A en continu.

**DÉCLARATION DE LA FCC** - Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou de téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

**DÉCLARATION IC** - Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Ce produit est protégé par les brevets américains : 6,400,967; 6,246,558; 6,282,070; 6,381,112; 6,437,953; 6,646,838; 6,657,834; 6,864,766; 6,944,001; 7,336,458; 7,400,479; 7,463,124; 7,764,151; 7,907,371; 8,054,595; 8,130,480; 8,004,804; 6,788,173; 7,737,809; 7,355,117; 7,820,909; 8,242,362; 7,868,719; 8,587,914; 8,053,886; 7,697,252; 8,599,522; 8,944,859; 8,547,126; 6,089,205; 6,433,978; 6,639,769; 8,599,523 et les droits étrangers correspondants (modèle AGTR2 seulement).

Smartlock Pro est une marque de commerce de Leviton Manufacturing Co., déposée aux États-Unis, au Canada, au Mexique et Chine.

**EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 2 ANS**

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 2 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 2 ans, à la Manufacture Leviton du Canada Limitée, au sein du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E3. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, si il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou si il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 2 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.

Ligne d'Assistance Technique : 1 800 405-5320 (Canada seulement) [www.leviton.com](http://www.leviton.com)